

REÇU LE
03 AVR. 2025
MAIRIE LA CHAPELLE SAINT AUBIN

COPIE


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 2025-182 du **31 MARS 2025**

Portant modification de l'arrêté portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive n°2024-509 du 23 juillet 2024

COURRIER TRANSMIS À :

X	Maire	1A	2A	3A	4A	X	5A
	SG	X	Se	ST	BI	Ca	AU

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral 2024/SGAR/DRAC/451 du 10 septembre 2024 portant délégation de signature de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, à Mme Anne GÉRARD, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté 2024/DRAC-sg/3 du 16 septembre 2024 portant subdélégation de la signature de Mme Anne GÉRARD, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, à Madame Isabelle BOLLARD-RAINEAU, conservatrice du patrimoine, conservatrice régionale de l'archéologie, à l'effet de signer les actes relevant de l'archéologie. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle BOLLARD-RAINEAU, conservatrice du patrimoine, conservatrice régionale de l'archéologie, la délégation est exercée dans les mêmes conditions par Mme Hélène MAVERAUD-TARDIVEAU, conservatrice du patrimoine, adjointe à la conservatrice régionale de l'archéologie.

Vu le dossier relatif au projet « 2021-ZAC Coeur de Vie 2-La Croix Véron-Voir liste parcelles localisé à LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN(72) ZAC Coeur de Vie 2-La Croix Véron, section AI parcelle(s) 128,129,62,141p,83p, section AN parcelle(s) 3,4,5,14,27,30,33,34,16,17,19,15,20,21,26,6p » transmis par – CENOVIA CITES – reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie Pays de la Loire, le 22 septembre 2021 ;

Vu la demande anticipée de prescription d'archéologie préventive présentée par – CENOVIA CITES – pour le projet « 2021-ZAC Coeur de Vie 2-La Croix Véron-Voir liste parcelles » reçue en préfecture de région, Service régional de l'archéologie Pays de la Loire, le 9 juillet 2024 ;

Vu l'arrêté 2024-509 du 23 juillet 2024

Vu le courriel de CENOVIA CITES en date du 4 février 2025

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les parcelles et la surface incluses dans le diagnostic

ARRÊTE

Article 1 - l'article 1 de l'arrêté n°2024-509 est modifié comme suit :

Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 2021-ZAC Coeur de Vie 2-La Croix Véron-Voir liste parcelles », sis en :

- RÉGION : PAYS-DE-LA-LOIRE
 COMMUNE : LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN
 Lieudit ou adresse : ZAC Coeur de Vie 2-La Croix Véron
- Cadastre : Section : AI, Parcelle(s) : 62,141p,
 Section : AN, Parcelle(s) : 29p, 27,3, 4p, 5, 6p, 30, 33, 34, 20p, 14, 15, 16, 13

Réalisé par : CENOVIA CITES

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 122 633m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à CENOVIA CITES et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à Nantes, le

31 MARS 2025

AC	AM	AS	AT	en	is	M
		T2				

Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
L'adjoite à la conservatrice
régionale de l'archéologie

Hélène MAVERAUD-TARDIVEAU

LA CHAPELLE SAINT AUBIN (72)
ZAC La Croix Véron
Diagnostic archéologique
Plan annexé à l'arrêté modificatif n°2025-182

COPIE



Emprise du diagnostic

31 MARS 2025

